



syndicat mixte "Doubs très haut débit" (Siren : 200037729)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Valdahon
Arrondissement	Pontarlier
Département	Doubs
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	28/02/2013
Date d'effet	28/02/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Denis LEROUX

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	6 rue du Collège
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25800 Valdahon
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	173 881
Densité moyenne	51,83

Périmètres

Nombre total de membres : 13

- Dont 12 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
25	CC Altitude 800 (242504488)	CC
25	CC de Montbenoit (242500320)	CC
25	CC des Deux Vallées Vertes (200068294)	CC
25	CC des Portes du Haut-Doubs (242504181)	CC
25	CC du Doubs Baumoï (242504447)	CC
25	CC du Grand Pontarlier (242500338)	CC
25	CC du Pays de Maïche (200023075)	CC
25	CC du Pays de Sancey-Belleherbe (242504371)	CC
25	CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon (CFD) (242504496)	CC
25	CC du Plateau de Russey (242504355)	CC
25	CC du Val de Morteau (242504116)	CC
70	CC du Val Marnaysien (200041887)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DU DOUBS (222500019)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> - NTIC (Internet, câble...) - Etablissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département du Doubs et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit de dimension départementale, étant précisé que le syndicat mixte n'a pas compétence pour interférer dans la mise en ?uvre des réseaux de communications électroniques mise en ?uvre par ses membres pour leurs besoins propres (sauf à leur demande expresse) ; - Réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective à terme de couverture THD ; - Gestion et exploitation de ces infrastructures et de ces réseaux ; - Organisation et mise en ?uvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux ; - Activité « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à la disposition des opérateurs de services la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; - Offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; - Toute réalisation d'études intéressant son objet.. <p>Le syndicat peut à la demande d'un de ses membres, d'une autre collectivité, d'un autre EPCI ou d'un autre SMIX, assurer des prestations de services</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)